



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002P00076133		1ere Gachée : 12:54 (1)		Date : 15/06/2026		Zone :	
Quantité : 0.00 m3				Réf. commande(2) :		Véhicule :	
Client : 1 PRESSE 1				Chantier : BLOC STEPOC CHA		Chauffeur :	
						Transport :	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 0.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 0.00	
CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 							
Code Formule 5		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
						Classe chlorure	
						Consistance(7) Dmax	
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4)							
Appellation commerciale : BLOC CHAINAGE				Carac. complementaire :			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
						Nom:	
						Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non